RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ JONCS MARINS VOYAGES POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES" PROPOSÉ PAR L'ANCV EN 2027

DÉCISION N° DM-CCAS-26-028

EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER en qualité de gérant, et dont le siège est situé au 7 rue de la Plaine 93160 Noisy le Grand, d'assurer le transport des seniors dans le cadre du programme « Seniors en vacances », proposé par l'ANCV du 28 août au 4 septembre 2027 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société Joncs Marins Voyages, représentée par Ghyslain POTTIER en qualité de gérant, et dont le siège est situé au 7 rue de la Plaine 93160 Noisy le Grand, afin d'assurer le transport des seniors dans le cadre du programme « Seniors en vacances », proposé par l'ANCV du 28 août au 4 septembre 2027, pour un montant de 5 700 € TTC (cinq mille sept cents euros) hors frais de péage.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20261106-lmc1H14786H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2026
Date de Publication : 06/11/2026